

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DU HAUT-RHIN

DIVISION STRATÉGIE, CONTRÔLE DE GESTION, QUALITÉ DE SERVICE

– SECRÉTARIAT DU CTL –

6 RUE BRUAT

68020 COLMAR CEDEX

Affaire suivie par :

Sandrine BOONE, secrétariat CTL

Téléphone : 03.89.24.61.40

Courriel : sandrine.boone@dgfip.finances.gouv.fr

Colmar, le 8 juin 2016

Le Président du Comité Technique de la
DDFiP du Haut-Rhin

A

Monsieur Vincent GEILLER

Représentant suppléant du personnel
Union syndicale UNSA CFTC

Objet : réunion du Comité Technique de la DDFiP du Haut-Rhin

Le Comité Technique de la DDFiP du Haut-Rhin se réunira le **vendredi 24 juin 2016 à 09H30 à COLMAR, Salle de réunion du 3^{ème} étage de la DDFiP, rue Bruat.**

L'ordre du jour est le suivant :

- ❶ Procès-verbal du CTL du 19 avril 2016 (*pour approbation*) ;
- ❷ Evolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public (*pour information, et avis sur le transfert d'emploi*) ;
- ❸ Mise en place d'une caisse unique au centre des finances publiques du bâtiment A de la cité administrative de Colmar (SIP-SIE-PRS) (*pour avis*) ;
- ❹ Modification des horaires d'ouverture de la DDFiP – Rue Bruat (*pour avis*) ;
- ❺ Règlement intérieur des horaires variables de la Paierie départementale (suite) (*pour avis*) ;
- ❻ Ajustement de périmètre géographique lié à la fusion des SIE de Colmar et de Guebwiller (*pour avis*) ;
- ❼ Questions diverses.

Les documents de travail vous parviendront dans les meilleurs délais.

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion en qualité de représentant suppléant du personnel.

Il est précisé que les représentants du personnel bénéficient d'une autorisation d'absence dont la durée comprend : les délais de route, la durée prévisible de la réunion et un temps pour la préparation et le compte rendu de la réunion¹.

L'administrateur général des finances publiques
Président du CTL



Jean-François KRAFT

¹ Le temps de préparation et le temps de compte rendu sont chacun égaux à la durée prévisible de la réunion avec un minimum d'une demi-journée.